

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2023

---

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS137

présenté par  
Mme Anthoine

-----

### ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 13 :

« c) Après le deuxième alinéa du III, il est inséré un alinéa ainsi rédigé : ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur légistique.

Cet amendement vise à préciser l'emplacement de l'alinéa créé et le place après l'alinéa qui évoque l'établissement de projets territoriaux de santé.